



Initiation à la réglementation applicable et aux contraintes principales et spécifiques applicables votre ERP

DURÉE : 3,5 Jours (22H30)

Prix : 1 530,00 € HT



PRÉSENTIEL

Objectifs et compétences visés

- Identifier les contraintes réglementaires principales et spécifiques applicables à un établissement.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Cette formation s'adresse à tout personnel souhaitant s'informer sur le fonctionnement de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs.



Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Pour aller plus loin et approfondir encore vos connaissances réglementaires, vous pouvez suivre le module "ERP PRINCIPES".

Contenu de la formation

- Présentation de la réglementation (arrêté du 25 juin 1980).
- Les principes fondamentaux de la sécurité en ERP.
- Les commissions de sécurité.
- Les obligations et devoirs de l'exploitant.
- Les contraintes réglementaires spécifiques à l'établissement : dispositions constructives, fonctions de sécurité, organisation et équipement.

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

"Règlements de sécurité contre l'incendie des ERP"

En bref

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

Du 04/11/24 au 06/11/24

Paris

1 530,00 € HT

Du 19/05/25 au 21/05/25

Paris

1 530,00 € HT

Du 03/11/25 au 05/11/25

Paris

1 530,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70